Réf. Farde e-Assemblées : 2558823

N° OJ : **95**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Centre d'Assistance à la Recherche et la formation en Architecture".- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Centre d'Assistance à la Recherche et la formation en Architecture" d'un subside de 10.000,00 EUR pour une intervention de "Urban Ma[r]ker" sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;
Considérant l'intérêt d'un projet test de végétalisation et d'activation de l'espace public ;
Considérant la proposition d'Urbanmarker de mener ce projet de manière participative avec les acteurs d'un quartier et les riverains

Considérant l'avis favorable du GTP mobilité qui sera demandé avant la mise en place de ce projet, tant pour ce qui concerne la localisation que le contenu de l'intervention.

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Centre d'Assistance à la Recherche et la formation en Architecture" pour une intervention de "Urban Ma[r]ker" sur le territoire de la Ville de Bruxelles est adopté;

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

projet subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)